



KARATE CLUB DE SONNAZ

Square François JARRET
MAIRIE – 73000 SONNAZ
www.karate-club-de-sonnaz.fr

N° d’Affiliation : l’Association n° 0732016190

Extrait du règlement intérieur 2023-2024 (À conserver)

Licence

La licence est obligatoirement présentée à tous les passages de Grade. Tout pratiquant devra fournir, au moment de sa première inscription, une attestation sur l'honneur ou un certificat médical attestant de son aptitude physique à la pratique du karaté. Ce certificat est valable 3 ans.

Certificat Médical :

Depuis la rentrée 2021, sur décision de la Fédération, l'adhérent(e) Adulte ou Enfant n'est pas obligé de fournir un Certificat Médical. Il (elle) doit répondre à un questionnaire confidentiel. Si **aucune** réponse « OUI », **une attestation sur l'honneur oit être fournie avec le dossier d'inscription**. Si **une ou plusieurs** réponse « OUI », alors, le Certificat Médical est obligatoire. C'est de la responsabilité de l'adhérent ou de ses parents de répondre sincèrement.

Le club n'a pas à prendre connaissance des réponses au questionnaire.

La circulaire officielle est disponible dans l'onglet « Tarifs/Inscriptions ».

Cotisation

La cotisation ainsi que la déclaration sur l'honneur ou le certificat médical sont exigibles dès l'inscription. Toute cotisation non réglée **à l'issue de la troisième séance** peut entraîner la suspension temporaire du pratiquant sur décision du responsable technique. Le club **accepte le paiement fractionné en 2 chèques** remis avec le dossier qui seront retirés à un mois d'intervalle. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cours de saison.

Accidents

Tout adhérent est assuré, de par la licence fédérale, à la Mutuelle Nationale des Sports.

Le Karaté-Club de Sonnaz décline toute responsabilité civile au sujet des accidents qui peuvent se produire pendant les entraînements ou à l'occasion de ceux-ci.

Il est obligatoire de signaler à l'entraîneur le moindre accident le jour même.

Il est interdit de porter tout bijou.

Discipline

En fonction de l'évolution future de l'épidémie de COVID, des mesures spécifiques pourront être prises en cours de saison. Chaque adhérent sera prié de s'y conformer strictement pour sa propre santé et celle des autres.

Il est interdit à un karaté-ka de lancer des défis, de faire des exhibitions, des paris ou des compétitions avec des pratiquants d'autres sports de combat. Tout karaté-ka qui, par sa mauvaise tenue en dehors du Dojo, ses propos ou démonstrations déplacés, nuira à la réputation de son Club, sera sanctionné.

En particulier, un karaté-ka doit manifester à l'extérieur du Dojo un esprit correct et courtois ; il n'engagera pas l'honneur de son Club en s'exhibant, en se vantant, en faisant ostensiblement en public la preuve de son appartenance à un Club de Karaté, en provoquant en paroles ou en actes des réactions susceptibles de discréditer l'Association.

La participation à une bagarre ou à une rixe sera sévèrement sanctionnée.

La tenue est définie par le professeur. Tout élève sans la tenue conforme, ne pourra pas être accepté et s'entraîner.

Sanctions

Toute infraction au règlement intérieur, y compris celles concernant le protocole COVID, est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Association.

Il est prévu, d'une façon non limitative, les sanctions suivantes : blâme, suspension temporaire, retard dans la montée en grade, exclusion définitive.

Nouveau !! Prêt de gants de protection :

Le Club mettra à disposition de chaque enfant (jusqu'à ceinture orange) une paire de gants en mousse pour la durée de la saison contre un chèque de caution de 10€. Ces gants seront désinfectés avant remise.

Ceci permettra de faire des combats souples en toute sécurité et de régler les risques de propagation de virus éventuels.

Bien sûr un enfant pourra acheter ses propres gants s'il le désire. **MAIS la possession de gants est obligatoire pour la participation au cours**

Tarifs pour la saison 2023-2024

- Enfants (cours du Mardi uniquement): **115 €**
en cas de fratrie: - 20 euros/enfant à partir du deuxième.

- Adultes et Ados (cours du Mardi & Vendredi): **145 €**
même réduction pour fratrie

Horaires (Salle d'Evolution)

Enfants :	Mardi 18 H 30 – 19 H 30
Adultes et ados	Mardi de 19 H 30 – 20 H 30
	Vendredi de 18 H 30 – 20 H

Début des cours Enfants
le mardi 12 septembre 2023